



## Présentation du dispositif **PPR** Accompagnement du projet personnel et **découverte professionnelle** en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

### **Organisation :**

Le dispositif inclut :

1. des séquences d'observation dans des entreprises, services publics, ... : quatre stages maximum d'une durée de 4 jours (lundi au vendredi) placés avant les vacances scolaires.
2. des séances d'accompagnement du projet personnel : découverte des intérêts, les sites Internet sur les métiers et les formations, rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, savoir se présenter etc... et aussi le partage d'expériences après la semaine de stage .
3. des mini-stages en lycée professionnel pour découvrir la [3<sup>ème</sup> prépa-métiers](#) (pour les 4<sup>ème</sup>)
4. des séances de découvertes de métiers au moyen de supports variés notamment vidéos
5. au moins une rencontre dans l'année avec la conseillère d'orientation
6. une information sur la formation en alternance (apprentissage)
7. éventuellement des visites d'entreprise et des présentations faites par des professionnels

Le dispositif est souple puisqu'il permet d'intégrer un élève en cours d'année ou de l'exclure en cas de non-respect du contrat.

### **Objectifs :**

- Découvrir les métiers, le monde de l'entreprise, les savoirs associés notamment les « savoir-être ».
- Favoriser la construction d'un projet d'orientation pour les élèves qui envisagent soit :
  - Une orientation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers (en lycée professionnel)
  - une formation de type apprentissage, CAP, BEP ou encore Bac Pro.

### **Conditions :**

- L'élève et sa famille signent un contrat avec un engagement notamment sur le travail scolaire (rattrapage des cours, obligations normales d'un collégien, ...).
- La séquence d'observation en entreprise est soumise au respect de la réglementation et à la signature d'une convention de stage.
- L'élève doit constituer un dossier (porte vue) dans lequel il devra ranger tous ses documents.
- Un dossier électronique appelé portfolio (dans l'application FOLIOS sur Toutatice) sera constitué.

### **Suivi des élèves / Evaluation des élèves :**

- Les élèves, lors des périodes de séquences d'observation en entreprise, sont suivis (visite ou entretien téléphonique) soit par le professeur principal, le professeur référent ou le chef d'établissement.
- La conseillère d'orientation psychologue reçoit en entretien chaque élève du dispositif au moins une fois dans l'année.
- L'entreprise évalue l'élève lors du stage.